

Agents agressés, agents en souffrance : jusqu'à quand ?

F3SCT Ministérielle du 1^{er} avril 2025

Cette formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail « Ministérielle » (F3SCT M) était présidée par Patrick Soler, avec notamment la présence de Pierre Clavel (coordinateur des inspecteurs en santé, sécurité et condition de travail - ISST), et Mesdames Richard-Péjus (adjointe au chef de service des ressources humaines -SRH) et Farjot (sous directrice du développement professionnel et des relations sociales - SDPPRS)

FO Agriculture était représentée par : Soizic Blot (SNTMA-FO), Stéphane Touzet (FO Agriculture) et Gisèle Vimont (SNMA-FO) et en tant qu'expert Frédéric Boquet (SNIAE-FO).

Des paroles aux actes : le ministère sommé de répondre !

Indépendamment de l'ordre du jour et de l'implication des différents acteurs, l'essentiel se trouve dans les réponses que la ministre apportera à l'ensemble des points de la déclaration liminaire. A défaut de réponses rapides et satisfaisantes, y compris par le biais d'une réunion de travail spécifique, les représentants du personnel ont fait savoir que l'intersyndicale engagera une procédure pénale et une campagne de communication à la presse.

En préambule le président de séance fait part de sa préoccupation de la montée des agressions envers les agents en situation de contrôle et tous les agents du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) et témoigne le soutien de cette instance aux collègues victimes d'agressions. Il annonce la mise en œuvre d'un observatoire dédié à la coordination des instances sociales, mais regrette l'impossibilité budgétaire probable de poursuivre le programme du projet Universitaire pour 2025.

Introduction

La F3SCT du comité social d'administration ministériel (CSA M) s'est réunie le 28 mars 2025 dans un contexte marqué par de fortes tensions sur le terrain. Les échanges ont porté sur des sujets sensibles, tels que les agressions envers les agents, la prévention des risques psychosociaux, la coordination des dispositifs médicaux, ou encore la mise en œuvre des recommandations des inspecteurs santé sécurité au travail (ISST). Cette instance a également été l'occasion pour les représentants du personnel de réaffirmer leur engagement en faveur d'une amélioration concrète des conditions de travail, et d'interpeller l'administration sur la nécessité de mesures à la hauteur des enjeux.

Résumé

Déclaration liminaire et réponse de l'administration : En ouverture de séance, les représentants du personnel ont présenté une déclaration intersyndicale alarmante, pointant la gravité croissante des agressions contre les agents du MASA. Ils ont exigé des réponses concrètes et rapides de la ministre, alertant qu'à défaut, une procédure pénale et une campagne médiatique seraient envisagées. Le président de séance a reconnu la légitimité de cette alerte, affirmé sa solidarité avec les agents agressés et annoncé la création d'un observatoire des instances sociales. Il a toutefois souligné le manque de moyens qui freine la mise en œuvre de certains projets, comme le programme universitaire.

Gestion des situations d'urgence : Une fiche réflexe précisant les conduites à tenir en cas d'événement grave (accident, suicide, etc.) a été présentée. **FO Agriculture** a demandé que les représentants du personnel soient systématiquement associés à ces procédures et que la fiche soit adaptée aux spécificités des directions départementales interministérielles (DDI). L'administration a pris note de ces demandes et a annoncé des travaux d'actualisation en lien avec les retours du terrain.

Dispositif médical et rôle du médecin coordonnateur : Le programme d'activité du médecin coordonnateur, Patrick Heurtaut, a été présenté. **FO Agriculture** a salué l'action engagée mais a insisté sur la nécessité d'assurer une continuité médicale pour tous les agents, notamment en DDI. Elle a également souligné l'importance de maintenir une politique cohérente en matière de santé au travail malgré la pluralité des employeurs.

Rapport des ISST et prévention des risques : Le rapport annuel des inspecteurs santé sécurité au travail (ISST) a mis en avant plusieurs priorités : risques psychosociaux, agressions dans les services et établissements, prévention en abattoirs et dans les services de contrôle. **FO Agriculture** a insisté sur la nécessité de faire appliquer les recommandations des ISST et de garantir la protection des agents lanceurs d'alerte. Elle a également alerté sur les effets cumulés des réformes, notamment dans les lycées agricoles.

Risques psychosociaux : freins persistants : Ce point a permis d'échanger sur les démarches de prévention des risques psychosociaux. Les représentants du personnel ont fait état d'un fort engagement mais aussi de multiples freins : manque de temps et de moyens, difficulté d'accès aux données, résistances internes. **FO Agriculture** a mis en avant son propre plan de formation pour les élus et l'intérêt de mobiliser les réseaux intersyndicaux dans les DDI.

Autres points abordés : Plusieurs sujets ont été évoqués en fin de séance : mise à jour de la formation en ligne « Savoir réagir face aux risques », révision des consignes sur les agressions et cyberviolences, initiatives en faveur des proches aidants, évolution de l'intranet ministériel (avec la disparition regrettée d'informations utiles sur la santé et la sécurité), ainsi que la charte du contrôle. Sur ce dernier point, **FO Agriculture** l'absence de concertation, notamment en comité social d'administration (CSA) et en formation spécialisée.

Des paroles aux actes : le ministère sommé de répondre !.....	1
Introduction.....	1
Résumé.....	2
Déclarations liminaires.....	4
Point 1 : Pour information : Point d'étape et présentation de la fiche « situation d'urgence »..	4
De quoi parlons-nous ?.....	4
Analyse de FO Agriculture.....	4
Point 2 : Pour information : Présentation du programme de travail du conseiller technique national, médecin coordonnateur du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.....	5
De quoi parlons-nous ?.....	5
Analyse de FO Agriculture.....	5
Point 3 : Pour Information : Présentation du rapport annuel 2024 des inspecteurs santé, sécurité et au travail.....	6
De qui parlons-nous ?.....	6
Analyse de FO Agriculture.....	6
Point 4 : Pour information : Présentation des résultats des travaux et des conclusions du workshop sur la prévention des risques psychosociaux.....	7
De qui parlons-nous ?.....	7
Analyse de FO Agriculture.....	8
Point 5 : Présentation du dispositif de formation « Savoir réagir face aux risques » accessibles sur MENTOR.....	9
Point 6 : Points divers.....	9

Déclarations liminaires

Face à la gravité de la situation au regard des multiples attaques de nos services et agressions des personnels, les représentants du personnel ont décidé de ne formuler qu'une déclaration liminaire en intersyndicale :

« **Violences contre les agents du MASA : Les syndicats exigent des réponses fermes et immédiates** »

Réponse du président : L'Administration va transmettre la déclaration dans les plus brefs délais à la ministre. Une meilleure coordination entre les différentes instances du MASA est en cours d'organisation avec la mise en œuvre d'un observatoire dédié, pour cela l'administration signale qu'il faudra dégager des ressources internes.

Point 1 : Pour information : Point d'étape et présentation de la fiche « situation d'urgence »

De quoi parlons-nous ?

Présentation d'un projet de fiche réflexe indiquant les mesures à prendre face aux différentes situations d'urgence inventoriées :

- décès sur le lieu de travail,
- accident grave,
- présomption de suicide,
- ...

Analyse de **FO Agriculture**

Le format synthétique sous forme de fiche réflexe est adapté. La base est bonne, mais les représentants du personnel (instances du dialogue social) doivent systématiquement figurer dans la liste des acteurs de la prévention. Dans la plupart des situations d'urgence, la fiche doit prévoir la convocation de la F3SCT du CSA lorsqu'elle existe, où une instance appropriée à défaut.

Point 2 : Pour information : Présentation du programme de travail du conseiller technique national, médecin coordonnateur du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

De quoi parlons-nous ?

Le Docteur Patrick Heurtaut médecin coordonnateur a présenté son programme de travail :

Objectifs

- Développer la notion de réseau de médecin du travail au service des agents du ministère
- Mieux coordonner pour assurer une meilleure couverture de la surveillance médicale des services.
- Avoir une meilleure visibilité sur la couverture médicale, du suivi médical des agents sur le terrain et de la qualité des prestations.
- Participer et apporter son concours technique aux instances du dialogue social ministériel.

Mise en œuvre

- Une meilleure coordination par un échange avec les autres coordinateurs ministériels, par une aide active au recrutement de médecins, par la promotion des techniques alternatives (délégations à d'autres professionnels de santé, télé-santé...).
- Amélioration de la connaissance de l'organisation et de l'activité des services de santé au travail du ministère (échanges, présentation de rapports, mutualisation...).
- Expertise : Auprès des IGAPS, DRAAF, organisations...

L'administration confirme que les agents MASA en DDI sont bien couverts par la médecine de prévention du MASA.

Analyse de FO Agriculture

La priorité des priorités est qu'il n'y ait pas de trou dans la couverture médicale pour l'ensemble des personnels, DDI y compris, puisque le MI a bien précisé que cela relevait du MASA.

FO Agriculture se félicite donc de cette présentation du programme de travail du médecin coordonnateur et attend avec impatience le résultat des travaux et la présentation du prochain rapport.

Point 3 : Pour Information : Présentation du rapport annuel 2024 des inspecteurs santé, sécurité et au travail

De qui parlons-nous ?

Axes de travail pour les Inspecteurs de la Santé et Sécurité au Travail (ISST) :

- Suivi des conditions de travail : Identification des risques professionnels (pénibilité, exposition aux agents chimiques, risques psychosociaux). Suivi des EPI : contrôles conformité et maintenance.
- Évaluation et mise à jour du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) : Veiller à l'actualisation des fiches de risques et à leur prise en compte dans les actions de prévention.
- Inspection des lieux de travail : Contrôles sur site pour évaluer l'application des mesures de prévention et de sécurité.
- Suivi des AT/MP (Accidents du Travail/Maladies Professionnelles) : Systématiser l'analyse des causes des accidents et propositions de mesures correctives.
- Prévention des risques agression et violence : Agressions fréquentes en DDI, mais aussi dans l'enseignement (apprenants, parents d'élèves...). Nécessité de prise en charge administrative mais aussi pénale avec le dépôt de plaintes.
- Prévention des risques chimiques en postes de contrôles frontaliers : La succession d'accidents graves (SIVEP) a conduit à une révision des dispositifs de prévention datant de 2018. Les démarches de prévention ont été présentées aux personnels concernés fin 2024. Un nouvel ordre de service est en cours de finalisation.
- Prévention abattoirs : Travaux et nouveaux marchés en termes d'ergonomie et prévention des risques (TMS, bruits, chutes, anté-mortem...).
- Sensibilisation et formation des agents : Accompagnement des employeurs et des agents pour renforcer la culture de la prévention.
- Participation aux CSA/F3SCT et aux instances de dialogue social : Apport d'expertise technique et suivi des recommandations.

Analyse de FO Agriculture

Les travaux à venir devront intégrer les points de vigilance suivants :

- Suivi de l'application des recommandations des ISST : Vérifier que l'administration met en œuvre les préconisations des inspections, notamment via leur présentation systématique en instances du dialogue social locales, de réseaux et ministérielles.
- Défense des droits des agents : Veiller à l'absence de pressions ou de sanctions à l'encontre des agents ou représentants du personnel à l'origine de signalements de dysfonctionnements.

- Surveillance des réformes en cours : Notamment sur les politiques de restructuration et d'évolution des services pouvant impacter les conditions de travail.
- Alerte sur les risques psychosociaux : Surveillance des cas de souffrance au travail, harcèlement ou surcharge de travail.
- Vérification du DUERP : S'assurer qu'il est mis à jour et utilisé comme outil réel de prévention.
- Participation active aux CSA/F3SCT : : Défendre les intérêts des agents et exiger des mesures concrètes en cas de manquements.

Remarque : en marge des débats, **FO Agriculture** souligne que dans le cadre des contrôles uniques, les éventuelles chartes contrôleurs/contrôlés doivent systématiquement être présentées pour avis aux CSA locaux concernés. En effet, elles ne peuvent pas être considérées ni déclarées applicables si elles n'ont pas été présentées aux instances, ni de surcroît aux personnels concernés.

Point 4 : Pour information : Présentation des résultats des travaux et des conclusions du workshop sur la prévention des risques psychosociaux

De qui parlons-nous ?

Le document traite de la prévention des Risques Psychosociaux (RPS) au sein du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en mettant en avant le rôle des représentants du personnel dans la formation spécialisée. Il souligne l'importance de la sensibilisation aux RPS, appuyée par un cadre réglementaire existant, permettant d'identifier et de prévenir ces risques. Malgré ces atouts, plusieurs faiblesses sont relevées, notamment le manque de moyens, la difficulté d'accès aux données et la résistance au changement de certaines hiérarchies.

Atouts identifiés

- Sensibilisation aux Risques Psychosociaux (RPS) : La formation spécialisée permet une meilleure compréhension des enjeux liés aux RPS.
- Implication des représentants du personnel : Présence d'une structure dédiée pour aborder ces sujets et agir en faveur des agents.
- Cadre réglementaire existant : Des bases légales et réglementaires permettent d'appuyer les démarches en faveur des agents.
- Possibilité d'action conjointe : Collaboration possible avec l'administration et d'autres acteurs pour améliorer les conditions de travail.

Faiblesses observées

- Manque de moyens : Ressources humaines et financières parfois insuffisantes pour mettre en œuvre des actions concrètes.

- Difficulté d'accès aux données : Les informations sur la santé des agents et les indicateurs de suivi peuvent être partielles ou difficilement accessibles.
- Résistance au changement : Certaines réticences de la hiérarchie ou des agents eux-mêmes face aux actions de prévention.
- Faible reconnaissance des alertes : Les signalements des représentants du personnel ne sont pas toujours pris en compte rapidement ou efficacement.

Moyens d'action possibles pour les représentants du personnel

- Formation et sensibilisation : Organiser des sessions pour les agents et les encadrants afin de diffuser une culture de prévention.
- Dialogue social renforcé : Accentuer les échanges avec l'administration pour intégrer les questions de RPS dans les politiques internes.
- Veille et alerte : Utiliser les outils réglementaires (DUERP, enquêtes internes, CHSCT/FS) pour identifier et signaler les risques.
- Proposition d'aménagements : Mettre en avant des solutions concrètes (télétravail, réorganisation des tâches, soutien psychologique).
- Freins identifiés
- Manque d'engagement de la direction : Si la hiérarchie ne porte pas activement ces sujets, les actions risquent d'être limitées.
- Culture institutionnelle rigide : Certaines pratiques organisationnelles peuvent être difficiles à modifier.
- Peu de marge de manœuvre budgétaire : Les restrictions financières peuvent empêcher la mise en place d'actions significatives.
- Charge de travail des représentants du personnel : Manque de temps et d'effectifs pour traiter efficacement les problématiques liées aux RPS.

Analyse de FO Agriculture

Face aux freins que constituent l'engagement insuffisant de certaines directions, la rigidité institutionnelle, les contraintes budgétaires, la surcharge de travail et le manque de disponibilité des représentants du personnel, ces derniers disposent de plusieurs leviers d'action, comme la formation, le renforcement du dialogue social, l'utilisation des outils réglementaires (DUERP)...

Pour aider ses représentants, **FO Agriculture** a engagé un vaste plan de formation de ses élus.

Le maillage tissé entre nos représentants avec les syndicats FO des ministères et fédérations concernées offre également un réseau collaboratif de plus en plus précieux.

Point 5 : Présentation du dispositif de formation « Savoir réagir face aux risques » accessibles sur MENTOR

Dispositif de formation disponible en ligne sur Mentor, il s'inscrit dans le programme de la formation continue ministérielle.

Le dispositif concerne tous les personnels du MASA quelle que soit leur affectation.

Les cadres seront informés de l'importance particulière de cette formation qui s'inscrit dans la plan triennal de formation pour l'enseignement en cours.

Point 6 : Points divers

Proposition d'une initiative de concertation en vue de toiletter la note de service sur le signalement des agressions et le guide « prévention des violences », notamment en ce qui concerne les cyberviolences ;

Pour **FO Agriculture**, comme déjà évoqué dans d'autres instances, les instructions doivent également préciser la conduite à tenir en cas d'exposition à des violences ou de cyberviolences. Un rapport annuel des agressions devra également être présenté, en précisant également des suites données à ces agressions.

Informations sur les actions en matière de sensibilisation et d'accompagnement des proches aidants (objectif 8 du PNP) ; Le proche aidant faisant valoir ses droits bénéficie d'une indemnité. Cette indemnité pourra être complétée par un complément versé par la BASS. En cas d'hébergement, une indemnité peut également être allouée en fonction des revenus.

Informations sur l'évolution de l'intranet du ministère : Une présentation par la DICOM a été faite à l'instance, les représentants du personnel regrette que de nombreuses informations sur la santé et sécurité présent sur l'ancien site intranet ont été supprimées. En effet la page SST était un outil riche d'informations et de documents, aujourd'hui sur le nouveau site nous ne pouvons plus les retrouver.

Charte du contrôle pour avis en CSA locaux : La DGPE a été missionnée afin de rédiger une trame pour la charte du contrôle. Celle-ci doit être discutée et adaptée à chaque département. Cette adaptation est pilotée par la préfecture avec les chambres d'agriculture et les organisations syndicales de la profession agricole.

FO Agriculture déplore que les F3SCT de réseaux n'aient pas été consultés pour avis sur cette charte du contrôle, avant son déploiement dans les départements.

FO Agriculture déplore également que les représentants du personnel des structures régionales et départementales n'aient pas été associés à la rédaction de cette charte en local.

Pour **FO Agriculture**, il est important que ces chartes du contrôle soient présentées pour avis dans les instances régionales et locales, car comment être sûr qu'elles soient appliquées et respectées par le contrôlé si le contrôleur n'en a pas eu connaissance et vice versa.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

